

Rappelé au service en 1832, le capitaine Cavaignac fut envoyé en Algérie. Il y montra une rare énergie et une grande intelligence de ce pays et de cette guerre.

Néanmoins, ce fut seulement le 4 avril 1837 qu'il obtint le grade de chef de bataillon. Le 21 juin 1840, il fut nommé lieutenant colonel des zouaves, et le 19 avril 1841, il reçut le commandement de la subdivision de Tlemcen, avec le grade de maréchal de camp.

Après la Révolution de Février, le général Cavaignac fut nommé général de division et appelé au Gouvernement de l'Algérie.

Nommé représentant à l'Assemblée il accepta le ministère de la guerre qu'il avait refusé une première fois. Les événements de juin lui firent tout à coup la position éminente et exceptionnelle, où la cause de l'autre lui a dû de si grands services.

Le général Cavaignac est d'une taille plutôt au dessus qu'au-dessous de la moyenne. Sa figure, brunie par le soleil africain, décorée d'une moustache épaisse et d'une royale bien fournie, porte, comme toute sa personne, un caractère martial que ses actes ne démentent pas.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 26 SEPTEMBRE 1848.

LA SESSION PROCHAINE.

La presse d'un bout du pays à l'autre est fort occupée dans ce moment à conjecturer quelles sont les mesures que le ministère se propose d'adopter devant le parlement au mois de novembre prochain.

Pour notre part, nous devons répéter ce que nous avons dit, savoir : que nous avons pleine confiance dans le ministère du jour et que nous sommes certain qu'il profitera en parlant avec des mesures utiles au pays et propres à servir ses intérêts de toutes sortes.

La prochaine Session sera sans doute une des plus fructueuses de toutes celles que nous avons eues depuis que le Canada est passé sous la domination Anglaise.

1° Un Bill de réforme électorale. Ce Bill conservera la proportion actuelle des représentations pour chaque province; mais il augmentera le chiffre des représentants, et le portera, selon les uns, à celui de 120, et selon les autres à celui de 150.

2° Un Bill d'organisation postale. Ce Bill établira un taux uniforme pour les lettres dans toute la province, et ce taux sera bien inférieur à celui qui existe aujourd'hui.

3° Un Bill de réciprocité de commerce avec les Etats-Unis. Par ce Bill nous obtiendrions les produits des E. U. à bien meilleur marché, et nous pourrions exporter nos nôtres sans payer des frais de douane exorbitants.

4° Un Bill d'organisation douanière pour toutes les provinces Anglaises de l'Amérique du Nord. C'est une mesure qu'exigent nos intérêts commerciaux, et qui nous rendra au centuple, par les avantages de l'exportation ce que nous perdons par la suppression des droits des douanes intercoloniales.

5° Un bill de judicature. Nous n'entendons pas par cette mesure un nouveau bill; nous entendons l'ancien bill perfectionné. Car de l'avis de tous les jurisconsultes il vaut mieux amendement que refaire en entier la raison en est celle-ci : en refusant en entier, vous déroutez les gens et vous exposez votre mesure à un non-fonctionnement; tandis qu'en amendant, vous ne faites que perfectionner (au moins vous êtes censés le faire) un système auquel on est déjà habitué.

6° Un bill d'éducation. Par-là, nous ne voulons pas nous plaindre d'un changement complet, ce sont seulement des améliorations au système actuel. Malgré tout ce que peuvent dire un petit nombre d'individus, nous croyons, avec le plus grand nombre et avec le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, que les principes de la loi actuelle sont bons et qu'il suffit de quelques amendements à cette loi pour en faire quel que chose de fort pratique et de fort utile au pays.

7° Un bill pour le rappel des lois de banqueroutes. Les marchands paraissent désirer qu'il en soit ainsi; et les avocats n'en seront pas fâchés.

8° Une loi pour la profession du Notariat. C'est au moins une mesure qui demandent bien des gens; et qui, bien faite, peut produire les plus heureux résultats.

9° Un bill d'enregistrement. Une réforme en cette matière est absolument nécessaire; car la loi d'enregistrement actuelle paraît mécontenter bien des gens, et nous pouvons dire avec raison.

10° Un bill pour le King's College de Toronto. De cette mesure, nous ne dirons rien pour le moment; nous nous réservons pour plus tard.

11° Un bill de municipalités. Ce bill ne serait qu'une loi d'amendement, afin de faire disparaître les plus grands vices du système actuel.

12° Un bill pour pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture. C'est-là une mesure nécessaire et qui devra passer sans opposition. Car si l'on donne de l'argent pour enseigner à la jeunesse à lire, écrire et chiffrer; à plus forte raison devons-nous voter de l'argent pour apprendre à cette jeunesse et au peuple en général à bien cultiver les champs. Car il faut se le rappeler, la masse du peuple est agricole; par conséquent, il faut faire quelque chose, nous ajoutons beaucoup, pour l'éclairer sur sa profession, et la mettre en état de lutter efficacement avec nos voisins du sud.

13° Un bill pour l'abolition de la tenure seigneuriale. Cette mesure paraît être généralement demandée dans le Bas-Canada, et nous sommes sûr que sa satisfaction dans les deux Chambres rencontrera l'approbation du peuple. Nous n'entendons pas cependant faire de ce bill une loi de spoliation. Bien loin de là: tout en donnant aux populations un système moins onéreux et moins féodal, on substituerait un paiement plus facile et qui puisse servir de juste compensation aux seigneurs pour les pertes qu'ils feront par l'abolition de la tenure. Nous croyons que les seigneurs eux-mêmes sont en faveur d'une semblable mesure, et qu'ils étaient assurés d'une compensation équitable, ils seraient des premiers à demander la fin du présent système.

14° Un bill pour régler le mode et l'époque du paiement des indemnités pour les pertes de 1837 et 1838 dans le Bas-Canada. La justice de cette indemnité n'est plus contestable; car elle a été reconnue à trop de reprises. Il reste maintenant à déterminer le temps où se paiera cette dette, et les moyens de l'acquitter. Nous ne doutons pas que, s'il y a la moindre possibilité de faire droit à cette dette d'honneur, les ministres ne s'empressent d'introduire un acte à cet effet.

15° Un bill pour pourvoir au paiement des réclamations contre les anciens Districts municipaux. C'est en core là une mesure de justice: il y a déjà plusieurs années que les réclamants s'adressent à la Législature, et ils n'ont encore obtenu rien de satisfaisant. Il est temps de faire droit à leur demande; car elle est juste. D'ailleurs ils sont en grand nombre, et s'ils n'ont pu se faire payer, c'est grâce à une nouvelle organisation des municipalités, faite par le parlement.

16° Un bill pour la presse. On sent de plus en plus tous les jours la nécessité d'une part de protéger la presse, et de l'autre de protéger les citoyens contre la licence de la presse. La mesure que demandent les journalistes n'est pas une mesure toute en leur faveur et toute au détriment de la masse de nos populations. Ils demandent une mesure équitable, qui puisse soustraire la presse aux tracasseries de ceux qui peuvent se faire un plaisir de la tourmenter, et ainsi soustraire cette même presse au baillonnement que quelques individus peuvent désirer pour elle.

17° Un bill de médecine. Cette mesure est désirée par une partie des médecins; nous ne savons pas au juste quelles sont leurs vues à cet égard. 18° Un bill pour réduire et fixer les salaires des employés publics. Nous n'entrons pas dans les détails d'une pareille mesure; car l'on conçoit que personne n'est plus à même de connaître ce qu'il y a à faire à cet égard que les ministres eux-mêmes. Seulement nous dirons que tout en voulant économiser ce que nous sommes sûr qu'il ne faut pas non plus nous montrer trop parcimonieux. Il faut que le travail soit récompensé autant qu'il est nécessaire. De plus, nous croyons que les emplois qui comportent de la responsabilité doivent être mieux rémunérés que d'autres, le travail étant égal d'ailleurs. Enfin, il est certaines charges qui, selon nous, exigent un salaire plus élevé qu'il n'est strictement nécessaire pour récompenser le travail.

19° Un bill pour fixer l'indemnité à accorder à chaque membre de la Chambre d'Assemblée. Cette mesure est demandée depuis trop longtemps pour ne pas s'en occuper durant la session qui approche. D'ailleurs, au dire de bien des gens, s'il y a de l'économie à faire quelque part, c'est en cette matière. Nous n'entrons pas dans les détails pour cette fois, sauf à y revenir en temps et lieu.

20° Une adresse à la reine pour obtenir que le salaire du Gouverneur-Général du Canada soit à la charge du trésor impérial. Plusieurs des premiers hommes d'état anglais se sont déjà prononcés en faveur de la justice d'une pareille mesure, et il faut espérer qu'il sera fait quelque chose à cet effet. Car il nous semble qu'il n'est que juste que le gouverneur soit payé par l'Angleterre. Le peuple du Canada n'a aucun contrôle sur le gouverneur, qui lui-même n'a aucune responsabilité à l'égard du peuple de ce pays. Toute la responsabilité du gouverneur est envers l'Angleterre. C'est donc à elle à le payer. D'ailleurs c'est elle qui le nomme, et qui le nomme doit payer. S'il n'en était pas ainsi, une des premières mesures à passer serait celle de la réduction du salaire du gouverneur, car pour le Canada il est un peu fort de donner à ses gouverneurs la somme assez

ronde de 30000 piastres, tandis que nos riches voisins les Américains, qui connaissent assez bien la valeur de l'argent, ne donnent à leur président que la somme de \$25000. Si l'on proportionnait le salaire au nombre d'habitants, les Etats-Unis ayant 20500000 habitants et le Canada 1500000, le salaire du gouverneur du Canada ne s'élèverait pas à plus de \$1925. Mais comme d'après ce que nous avons dit plus haut, il faut consulter un peu l'honneur et la dignité, nous pensons que personne ne trouverait à redire à un salaire moitié moindre que le salaire actuel. Néanmoins avant d'en venir là, il vaudrait mieux tenter de le faire payer en entier par le trésor impérial.

21° Une adresse à la reine au sujet du rappel des lois de navigation. Cette adresse du parlement du Canada de vrait nécessairement être d'un grand poids en Angleterre, et peut-être hâter la passage d'un acte à cet égard.

Nous n'en disons pas d'avantage aujourd'hui. Nous n'avons fait à peu près qu'énumérer les mesures les plus importantes qui occuperont l'attention de nos représentants à leur prochaine réunion. Nous n'avons pas eu intention de donner une idée complète de toutes les mesures importantes, car nous aurions alors à ajouter, à la nomenclature qui précède une longue liste de bills qui devront sans doute devenir lois dans le prochain parlement. Nous n'avons pas eu non plus intention de discuter les Mesures les plus importantes que nous venons de citer: nous nous sommes contenté de faire quelques remarques pour faire connaître la tendance des uns et des autres. Lorsque ces mesures seront amenées devant les chambres, nous serons plus à même d'en connaître la teneur, et nous ne manquerons pas alors de revenir à leur sujet. En attendant, nous supposons que ce qui précède suffira pour donner une idée générale des travaux de la prochaine session, et faire bien augurer de ses résultats.

TEMPERANCE.

Nous apprenons par un tableau des auberges, dans la Gazette Officielle, quel est l'état de la tempérance dans le district de Québec. Du premier mai au 5 septembre courant, on n'avait pas accordé de licences pour le comté de Saguenay, ni pour les paroisses de St Joachim, St-Férol, Bonne Ste. Anne, St. François de l'Île, St. Jean de l'Île, Ste Famille, St. Pierre de l'Île, St. Nonstan, Stoneham, St. Roch, Sadacona, St. Bazile, St. Raymond, Deschambault, Grandines, St. Casimir, Lotbinière, St. Flavien de Ste. Croix, St. Antoine de Tilly, Comté de Kamouraska, Comté de Rimouski, Ainsi 19 paroisses et les trois grands comté de Saguenay, Kamouraska et Rimouski se distinguent par leur sobriété et leur tempérance. Tous ces endroits-là devront augmenter en éducation religieuse et morale; ils devront devenir plus instruits en agriculture, et par là même plus riches, plus prospères, plus heureux. Ce sont, comme les 40 paroisses du district de Montréal, des localités vraiment patriotes.

Nous avons cependant, comme dans le district de Montréal, un mauvais côté à signaler dans le district de Québec. C'est ainsi que nous voyons avec douleur la banlieue de Québec figurer dans ce tableau pour 17 auberges, Ste. Foye pour 12, St. Jean Chrysostome pour 11, la Pointe Lévy pour 30 et la ville de Québec pour 137! Sont-ce là des chiffres tolérables? nous ne le croyons pas. Pour peu que toutes les auberges soient fréquentées, on conçoit quelle source d'immoralité et de ruine sont ces cantines. Comme pour le district de Montréal, nous espérons que les efforts des apôtres de la Tempérance feront bientôt disparaître grand nombre de ces auberges, et contraindront ceux qui les fréquentent qu'il vaut bien mieux pour eux employer leur argent à s'instruire et à instruire leurs enfants, qu'à perdre leur temps et leur argent à s'enivrer et à être le jouet de tout le monde.

ENCORE LA TEMPERANCE.

Nous voyons encore, par la Gazette Officielle, un état des licences d'auberges accordées dans le district de Trois-Rivières du 20 mai au 9 septembre courant; et de celles accordées dans le district de St. François durant la même période. Nous n'y voyons le nom d'aucune paroisse où l'on n'ait pas accordé de licences d'auberges. Mais nous y voyons le township de Stanstead et figuré pour 7 auberges et la ville de Trois-Rivières pour 18. Les remarques, qui se trouvent plus haut sur le district de Québec, peuvent et doivent s'appliquer aux deux districts de St. François et de Trois-Rivières; c'est la raison qui nous dispense d'en dire d'avantage pour cette fois.

EDUCATION.

Nous trouvons dans le Herald de New-York, l'article suivant que nous livrons à la considération des hommes qui ont à cœur l'éducation du peuple:

Le meilleur système d'éducation, dont nous ayons encore entendu parler est celui que l'on vient d'essayer avec grand succès dans l'état de Virginie. C'est une espèce de compagnie d'éducation en commandite, compagnie organisée par le moyen de souscriptions de la part d'un certain nombre de citoyens. Les souscripteurs, au nombre de 60, fournissent chacun la somme de \$1,000, formant ainsi un fonds de \$60,000. En retour, chaque membre a le privilège de faire instruire parfaitement ses fils, quel qu'en soit le nombre; et s'il n'a pas de fils, il a le privilège de faire donner cette éducation à un jeune homme qui l'a désigné, et celui de faire ainsi instruire un jeune homme pendant 20 ans. Nous sommes heureux de pouvoir dire que la somme est trouvée, et jusqu'à présent l'essai de ce système dépasse toutes les espérances.

Les avantages d'un tel système d'éducation sont évidents. Par le moyen de 60 souscripteurs qui fournissent chacun \$1,000, il se fait un fonds suffisant pour l'éducation de tous leurs fils. Ainsi un homme, qui a deux ou plusieurs fils, leur donne une éducation complète pour \$1,000; sous les autres systèmes, on ne pourrait pas le faire à moins d'une somme d'un fois aussi considérable; et remarquons que, sous le nouveau système, l'éducation est aussi bonne et aussi complète que celle que l'on reçoit dans les meilleurs collèges. Cette compagnie d'éducation est connue sous le nom de Hampton Sydney college. On a nommé un président fort capable, et l'entreprise va marcher immédiatement. Ce système ayant si bien réussi, et produisant les plus beaux résultats, pourquoi ne l'essayerait-on pas dans la ville de New-York? Nous recommandons ce système à l'attention de nos concitoyens.

NEW-YORK.

Nous extrayons d'une lettre, qui nous est adressée de New York, les passages suivants qui peuvent intéresser nos lecteurs:

New-York, 15 septembre 1848.

On annonce pour le 3 octobre une grande exposition annuelle de l'industrie et de l'agriculture américaines au Castle Garden; et je ne manquera pas de m'y rendre et vous en rendrai compte.....

Il se trouve ici un certain nombre de Canadiens. Il y en a beaucoup à Troy; ils y travaillent aux forges et aux manufactures..... J'ai vu ces jours derniers un monsieur Franchère, qui a écrit une assez longue relation d'un voyage fait dans les pays d'en haut. C'est un beau vieillard encore frais; il est attaché, je ne sais en quelle qualité, à une maison considérable de marchands engagés dans le commerce de pelleteries.....

New-York est intéressant à parcourir, je vous assure il y règne une animation qui effraie et qui me fait l'effet de ces machines à vapeur toujours en mouvement.....

J'ai visité Brooklyn depuis l'incendie qui a dévoré le centre du commerce de ce faubourg de New-York. Ça fait une jolie vue; mais quoi qu'il ait brûlé un grand nombre de maisons, ça ne peut pas figurer à côté des incendies de Québec.

Tout-à-vous,

C'est avec un vrai plaisir et une grande satisfaction que tous les amis du pays apprendront qu'il y a en ce moment à Montréal des délégués de la société des défricheurs de la Malbaie, qui viennent demander au gouvernement de faire arperer trois à quatre cents terres sur les bords du Lac St. Jean, au Saguenay. Toutes ces terres seront prises immédiatement par autant de cultivateurs qui offrent au gouvernement d'avancer eux-mêmes l'argent nécessaire à l'arpentage. Nous de doutons pas que cette demande ne soit prise en sérieuse considération par le conseil des ministres, et qu'on ne se rende aux désirs des pétitionnaires.

Nous voyons par le Transcript que, le 13 du courant, il s'est tenu à la Petite Nation, Seigneurie de M. Louis-Joseph Papineau, une assemblée pour adopter et signer une pétition à la législature et demander l'abolition de la tenure seigneuriale. L'assemblée était très nombreuse, ajoute le Transcript, et la pétition a été adoptée, sept personnes seulement votant contre. On nous assure qu'il doit se tenir de semblables assemblées dans un bon nombre d'autres paroisses de ce district.

Un correspondant du Register de Montréal, l'organe des Baptistes, fait entre autres questions la suivante:

Quels seraient les moyens les plus effectifs dont pourrait user le monde chrétien pour convertir Sa Sainteté le Pape? (! !)

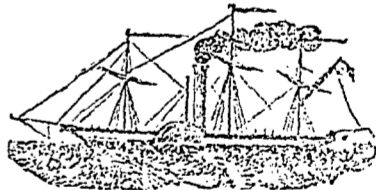
Nous remercions bien notre confrère de l'Ami de la Religion de ce qu'il dit de notre feuille, et nous répétons avec lui que "le monde catholique sent plus que jamais le besoin de supprimer une feuille religieuse, principalement lorsqu'on est obligé de vivre au milieu d'un si grand nombre de croyances religieuses diverses."

On nous prie d'annoncer que la rentrée des Classes du Collège de Chamblé a été retardée par les réparations considérables que l'on a fait à l'établissement; aussi nous sommes certain que ce Collège continuera à être fréquenté comme par le passé.—Voir l'annonce.

AUX CORRESPONDANTS.

M. B. C. St. Jean, votre abonnement expire le 20 novembre prochain. Lettre reçue, merci du tout. L'ouvrage est rare ici; si vous vous trouvez bien, restez-y. Tenez votre promesse. M. M., Prêtre, votre lettre est reçue. M. B., Prêtre, lettre reçue ainsi que contenu. M. sans nom, tout est bien; continuez.

ARRIVEE DU STEAMER.



ACADIA.

L'Acadia est arrivé à Boston dimanche à 5 1/2 heures du matin. Il rapporte que l'United States avait été obligé de rentrer au port, ayant brisé son remorqueur en partant de l'Angleterre.—La Reine a prorogé le parlement le 5; et est partie immédiatement après pour l'Ecosse. L'Irlande est encore tranquille. La visite de lord John Russell en Irlande donnait lieu à bien des conjectures. La réception du premier-ministre paraît avoir été froide de la part des Irlandais.—Le steamer Hermann s'est jeté à la côte sur l'île de Wight en allant de New-York en Angleterre. On a dépeché de suite à son secours deux steamers qui l'ont déchargé de son charbon. Il s'est aussitôt mis à flouter, a repris son charbon et a continué sa route, sans avoir éprouvé de dommages.—On disait que M. Corcoran, l'agent américain, venait de conclure un arrangement avec les maisons Baring, Overend et Cuney au sujet d'un emprunt de cinq millions.

INTRONISATION DU TRÈS-RÉVÉREND

DR. VILLATHORNE.

(Traduit pour les Melanges.)

Mercredi dernier, le T. R. Dr. Villathorne, récemment nommé au vicariat du district du centre, a été solennellement intronisé dans la cathédrale de St. Chad, à Birmingham, et y a reçu l'hommage du clergé. A 11 h., S. G., portant une chape de drap d'or et la mitre précieuse, et ayant sa croix à la main, est reçu à la grand porte par le T. R. Dr. Weadell, Vicaire général du district, le Rév. Jean Moore, premier prêtre de la cathédrale, et une portion très nombreuse du clergé. L'Église était encombrée dans toutes ses parties; beaucoup même ont été incapables d'obtenir une place; et la nef, à travers laquelle S. G. s'avance processionnellement jusqu'au sanctuaire, était bordée de chaque côté par le